

DECRET N° 2008-463 DU 19 AOUT 2008

Chargeant Monsieur Emmanuel TIANDO, Ministre du Travail et de la Fonction Publique, du mercredi 25 juin 2008 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU Le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007, portant composition du Gouvernement ;

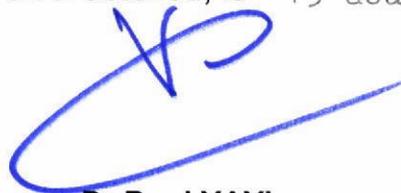
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, son intérim sera assuré par Monsieur Emmanuel TIANDO, Ministre du Travail et de la Fonction Publique, pour compter du mercredi 25 juin 2008 jusqu'à son retour ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 août 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI